

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
FIN DE CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTERIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°03/2024 du 19 août 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 14 février 2024 chargeant madame Catherine Godart, rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, des fonctions par intérim d'assistante du pôle aménagement et développement territorial à compter du 1^{er} janvier 2024,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que madame Catherine Godart, rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, est nommée, par mouvement interne, au poste d'assistante du pôle aménagement et développement territorial à compter du 1^{er} septembre 2024,

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante par intérim du pôle aménagement et développement territorial de madame Catherine Godart, rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Article 2 :

A compter du 1^{er} septembre 2024, madame Catherine Godart, rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, est chargé des fonctions d'assistante du pôle aménagement et développement territorial.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 13 septembre 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines